

CHOlet

agglomération

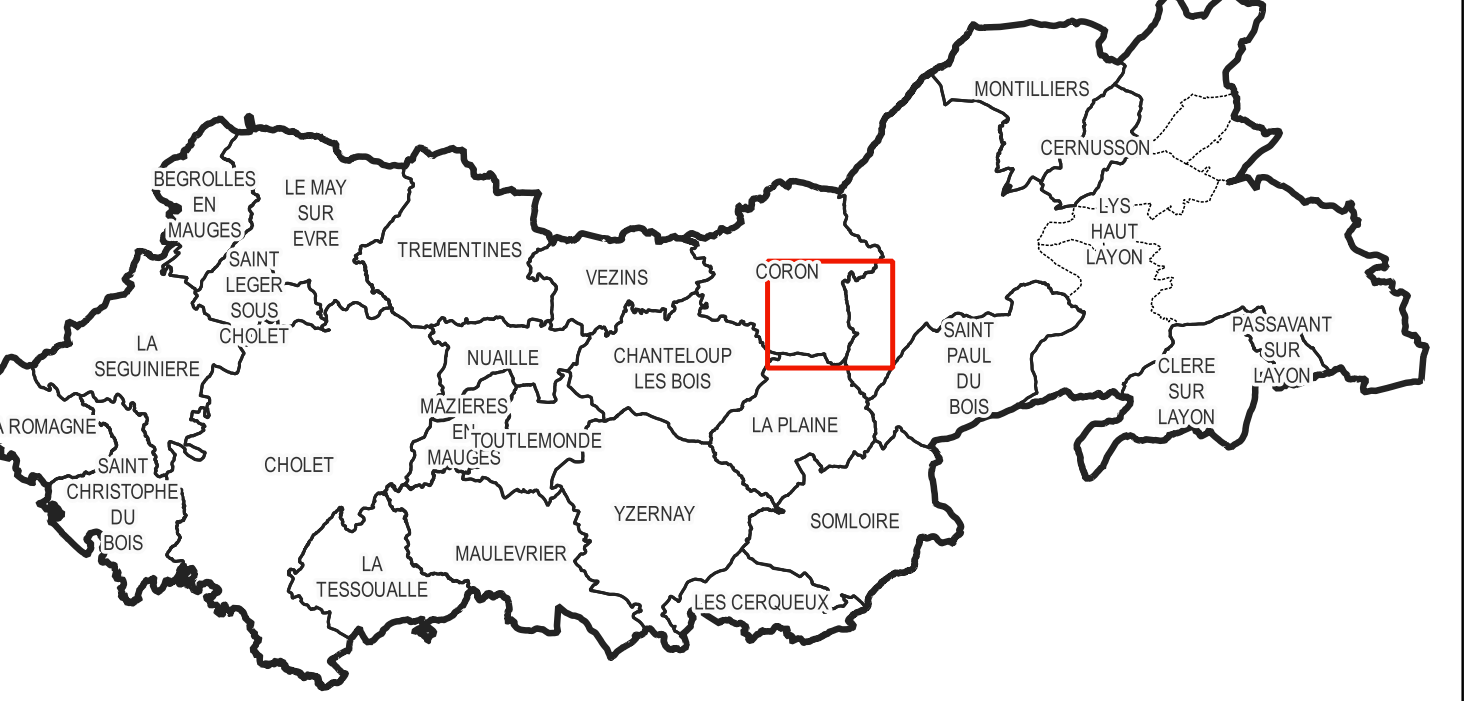
CHOLET AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE

CORON - PLAN 4 / 4



Prescrit le 18 septembre 2017
Adopté le 19 mai 2025
Approuvé le

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Unité communale

Unité de commune déléguée

Unité parcellaire

Bât dur

Bât léger

PRESCRIPTIONS

Arbre à protéger

Élément bâti soumis à permis de démolir

Bât autorisé à changer de destination

Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Patrimoine bâti à protéger

Haie protégée

Linéaire commercial

Boisement protégé

Carrière

Centralité commerciale

Emplacement Réserve

OAP Densification

OAP Extension

Zone Humide protégée

Zonage

1AUE

1AUH

1AUJ

2AUJ

2AUH

2AUJ

A

AE

Agv

AL

Ap

Ar

AT

AV

AY

N

Nd

UA

UBh

UC

UE

UEg

UY

UYc

UYt

UYz

Echelle 1:5000

0 250 500 m

Fonds de plan : Base cadastrale DGFiP

Emplacements réservés			
Commune	N°	Objet	Bénéficiaire

